



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 10 AVRIL 2024**

L'article 107 de la loi NOTRe crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales parmi lesquelles figurent la nécessité de fournir une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif et au compte administratif.

## I – Eléments de contexte économique, social, budgétaire, démographique.

### A – Déclin et vieillissement.

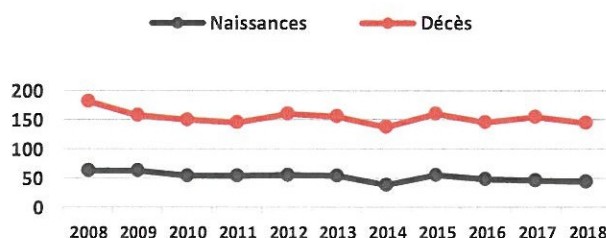
La communauté de communes regroupe 15 communes et 7 472 habitants, répartis sur 495 km<sup>2</sup> (15 hab / km<sup>2</sup>) et appartient donc aux « campagnes à faible densité ». Sa population décline de manière continue depuis 40 ans (- 39 % entre 1968 et 2020).

#### ***Evolution de la population de 1968 à 2020 (Source : INSEE – RGP)***



Là comme ailleurs, la population du Pays de Tronçais décline en raison d'un solde naturel négatif (- 1,4 % / an entre 2012 et 2017, soit en moyenne 150 décès par an pour 50 naissances). Dans un article, paru en 1999, le géographe Jean-Pierre LARUE constatait à propos du Pays de Tronçais : « [...] les communes du Pays de Tronçais subissent un déclin démographique et économique inquiétant, malgré des atouts paysagers, dont la forêt domaniale de Tronçais, et des efforts de valorisation déjà anciens ».

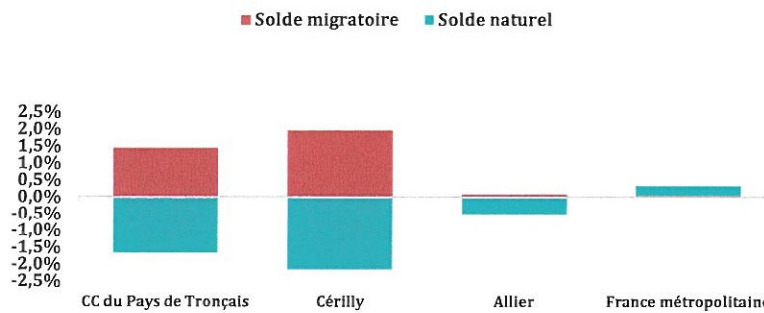
#### ***Naissances et décès enregistrés de 2008 à 2018 (Source : INSEE état civil)***



Le solde migratoire est positif (+ 1 % / an entre 2012 et 2017) mais ne compense pas le déficit naturel (-1,4 % / an).

L'attrait du Pays de Tronçais se lit à travers les résultats du solde migratoire. En effet, la démographie du territoire est directement tributaire de l'attractivité qu'il exerce sur l'extérieur. Chaque année, le territoire accueille davantage d'habitants qu'il ne perd. Le solde migratoire est positif (+1,1 % / an), il est supérieur à celui du département (+0,1 % / an) et même du pays (+0,3 % / an).

VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2019



SOURCE : INSEE 2014-2019

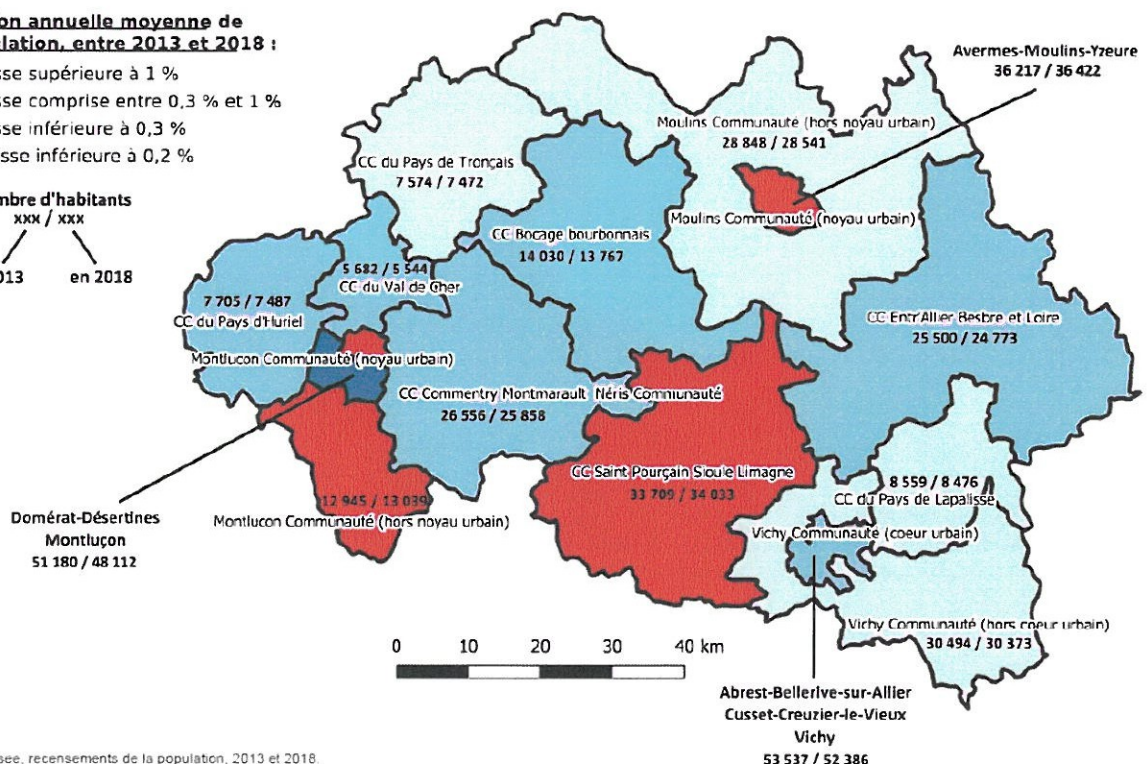
En moyenne, au cours des dernières années 2013-2018, le solde naturel pour le Pays de Tronçais était chaque année de -1,4 % contre 1,1 % pour le solde migratoire contre 0 % pour l'Allier et 0,2 % pour la France métropolitaine. (Source : INSEE)

Contrairement à une idée reçue, près des trois quarts (73 %) des nouveaux habitants sont âgés de moins de 55 ans, alors que les moins de 55 ans ne rassemblent que 47 % de la population vivant dans le Pays de Tronçais. Par conséquent, non seulement le flux migratoire est positif mais en plus il contribue au rajeunissement de la population.

Evolution annuelle moyenne de la population, entre 2013 et 2018 :

- Baisse supérieure à 1 %
- Baisse comprise entre 0,3 % et 1 %
- Baisse inférieure à 0,3 %
- Hausse inférieure à 0,2 %

Nombre d'habitants  
 xxx / xxx  
 en 2013 / en 2018



Source : Insee, recensements de la population, 2013 et 2018.  
 Réalisation : ADIL03, janvier 2021.

Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent un tiers de la population. Les personnes âgées de plus de 75 ans représentaient 17 % de la population en 2015 (13 % dans l'Allier et 9 % en France).

En 2019, on comptait pour la communauté de communes du Pays de Tronçais 3,8 personnes de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans.



## B – Entreprises, emploi, chômage, revenu et santé.

En décembre 2022, le Pays de Tronçais comptait 1 239 établissements enregistrés dans le répertoire SIRENE de l'INSEE, soit 18,9 entreprises pour 100 habitants contre 14,2 pour l'Allier.

En termes d'emploi, 44 % des emplois présents sur le territoire relèvent de la catégorie administration publique ou enseignement.

Le territoire compte 2 909 actifs. En 2021, le territoire comptait 565 demandeurs d'emploi de catégorie ABC. Bref, en 2019, le taux de chômage, au sens de l'INSEE était de 14 % pour le Pays de Tronçais contre 13 % pour la France métropolitaine.

Le revenu moyen par foyer fiscal était de 18 936 € en 2021, contre 22 622 € pour l'Allier et 28 903 € pour la région. En 2020, le revenu du ménage le plus pauvre des 10 % les plus riches de l'EPCI était 3,1 fois plus élevé que celui du plus riche des 10 % les moins. En 2021, 33 % des foyers fiscaux du Pays de Tronçais payaient l'impôt sur le revenu contre 45 % au niveau national (Source DGFIP, 2021).

De 2010 – 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 % et 99 % de prestations sociales est passé de 74 à 283. Dans le même temps, 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenu est passé de 401 à 525.

En 2021, 34 % des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement pour la communauté de communes.

Ainsi, notre territoire se caractérise par une économie dominée par l'agriculture en termes d'établissement et par le secteur public en termes d'emploi. Le taux de chômage demeure à un niveau élevé, tout comme le nombre de bénéficiaires de la CMU et de l'AAH. Enfin, les revenus de la population restent bien en-deçà des moyennes départementale et nationale.

## C – Vie locale et associative.

La vie associative connaît une réelle dynamique sur le territoire avec, au 1<sup>er</sup> juillet 2022, 5,1 associations pour 100 habitants contre 3,6 dans l'Allier et 2,7 au niveau national. Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, 42 % des associations de l'EPCI avaient été créées avant 2000, contre 43 % pour Cérilly.

## D – Finances locales.

Depuis 2010, les communes ont transféré à la communauté de communes des compétences essentielles dans la vie quotidienne des habitants : déchets ménagers en 2010, voirie (495 km) et école (14 écoles dans 10 communes) en 2013, logement social, zones d'activités, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier en 2017. Ces compétences sont venues s'ajouter à celles qu'exerçaient déjà la communauté de communes, dont le tourisme (promotion et équipements). En lien avec ces compétences transférées, la communauté de communes présente ainsi un coefficient d'intégration fiscale de 0,646066 en 2021, ce qui en fait l'établissement public de coopération intercommunale le plus intégré de l'Allier.

En définitive, notre territoire traverse depuis des décennies de réelles difficultés comme l'illustrent les indicateurs démographiques et socioéconomiques rappelés ci-dessus. Ces difficultés sont telles que les politiques d'aménagement et d'équipement mises en œuvre par les communes et la communauté de communes depuis des années ne permettent pas de les surmonter.

Les études du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET, ex DATAR) confirment l'amplification du décrochage des campagnes à faible densité. **L'Allier fait partie de la dizaine de départements français qui vont encore perdre de leur population d'ici 2040.** Dans ce contexte, la DATAR a publié, au début des années 2010, une étude intitulée *Territoires 2040, aménager le*



**changement.** S'agissant des territoires comme le nôtre, cette étude propose 5 scénarios dont 3 nous concernent plus particulièrement :

- **le repli communautaire** : retour du rural au sens traditionnel du terme avec la sédentarité, les cultures destinées à la consommation locale, la déprise agricole ;
- **la plate-forme productive** : notre territoire fournit les bioressources (éolien, photovoltaïque, méthanisation, etc.), et compensations carbone aux villes et se spécialisent dans une mono fonction productive ;
- **le système territorial entreprenant** : scénario le plus complexe à mettre en œuvre car inscrit dans une forte concurrence entre les territoires, il consiste à profiter du rejet du mode de vie des grandes villes, en suscitant l'intérêt des entrepreneurs, qui grâce à leur capital relationnel et au développement des communications parviennent à promouvoir des marques territoriales et à développer des filières commerciales (aliments, produits culturels, etc.). C'est la raison pour laquelle une réflexion a été engagée et pilotée par M. Francis LEBLANC en 2019. Au-delà, la mise en œuvre de ce scénario nécessitera des moyens humains en ingénierie que notre territoire ne possède pas.

La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire de 25 membres (organe délibérant). Elle est également dotée d'un Bureau composé des 6 vice-présidents, de 2 conseillers communautaires et du Président, qui rend des avis. Il est présidé par M. Daniel RONDET (exécutif).

## **II – Priorités du budget.**

### **A – Rappel sur les règles budgétaires.**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril les années de renouvellement des conseils municipaux). Pour la communauté de communes du Pays de Tronçais, le budget est voté le 10 avril 2024. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année civile.

La communauté de communes du Pays de Tronçais dispose de deux budgets : le budget principal et le budget annexe plateforme bois.

Chaque budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Chaque budget couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement). La communauté de communes, comme les collectivités locales, ne peut emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement au financement de ses dépenses d'investissement.

### **B – Les priorités.**

Afin d'obtenir une vision plus réelle du poids des différentes compétences, le montant total des dépenses de fonctionnement réalisées pour chacune d'entre elles a été rapporté au total des dépenses réelles de fonctionnement 2023 hors ordures ménagères. En effet, les dépenses d'ordures ménagères sont compensées par une recette de même niveau, il vaut donc mieux les neutraliser.

S'agissant du fonctionnement, l'essentiel des dépenses est affecté aux compétences majeures de la communauté de communes. **Ainsi, l'école, l'accueil de loisirs, le tourisme et la voirie ont absorbé 68 % des dépenses de fonctionnement en 2023.**

DRF hors OM (€)	école		voirie		moyens généraux		ALSH		tourisme rando + SMAT	
	total (€)	%	total (€)	%	total (€)	%	total (€)	%	total (€)	%
3 116 783,00 €	1 315 096,00 €	42%	529 566,00 €	17%	670 021,00 €	21%	127 351,00 €	4%	167 957,00 €	5%

**Cette année, en dépenses nouvelles d'investissement, quatre secteurs prioritaires se dessinent :**

- **la voirie** qui représente 44 % des dépenses nouvelles ;
- **l'école** qui représente 12 % des dépenses nouvelles ;
- **l'aide aux communes** (11 % des dépenses nouvelles) ;
- **le tourisme et l'économie** qui concentrent 3% des dépenses nouvelles.

La charte du Pays de Tronçais relative à l'exercice des compétences transférées, approuvée par les conseils municipaux et le conseil communautaire à l'automne 2012, fixe comme priorité **l'entretien et la rénovation des écoles et de la voirie**.

**En matière de tourisme**, il faut profiter de la dynamique engendrée par le label **Forêt d'exception®** obtenu par Tronçais, pour moderniser et développer les équipements d'accueil du Pays de Tronçais et le réseau des chemins de randonnée. En outre depuis 2019, la communauté de communes a repris les équipements du SMAT (campings de Champ Fossé et des Ecosais et centre d'hébergement de Tronçais).

L'optimisation des dépenses de fonctionnement de 2022 et 2023 permet de **mettre en œuvre les opérations d'investissement du mandat 2020-2026 sur les années 2024 et 2025**. Toutefois, il convient de **rester prudent sur les dépenses de fonctionnement** afin de conserver une capacité d'autofinancement satisfaisante.

### **C – Ressources complémentaires pour 2023 revalorisation 2024.**

Depuis **2015**, les dépenses de fonctionnement ont cru plus fortement que les recettes de sorte que **l'épargne disponible pour le financement des investissements a nettement diminuée alors même que nous avons maintenu un rythme soutenu en investissement**. Par conséquent, la situation financière était plus tendue et imposait la nécessité d'adopter une **approche budgétaire plus prudente pour l'année 2022**.

Par délibération en date du 30 novembre 2022 (D2022-140), le conseil communautaire a validé (unanimité) une **révision libre des attributions de compensation**. Cette révision a été validé par l'ensemble des conseils municipaux. Par conséquent, à compter de 2023, les attributions de compensation représenteront 1 303 446 € de recettes, soit **121 937 € de recettes complémentaires par rapport à 2022**.

A noter également que par délibération en date du 30 novembre 2022 (D2022-138), le conseil communautaire a validé une **augmentation d'un point de pourcentage sur trois ans de l'ensemble des impôts locaux**. Pour 2024, ce serait **50 000 € environ de produits fiscaux supplémentaires**.

⇒ L'augmentation de ces ressources permettront de venir **compenser les fortes augmentations des dépenses de fonctionnement dues à l'inflation mais aussi à la crise énergétique**. 2024 sera encore une **année de prudence budgétaire en fonctionnement mais de concrétisation pour l'investissement**.



**III – Ressources et charges de la section de fonctionnement : évolution, structure.****A – Les dépenses réalisées en 2023, prévues en 2024.**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Budget primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	1 055 850,00	912 547,49	1 401 559,00		1 401 559,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	452 800,00	357 780,48	466 500,00		466 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	310 350,00	273 727,35	618 059,00		618 059,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	268 700,00	266 376,66	298 000,00		298 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 000,00	14 663,00	19 000,00		19 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 440 680,00	1 364 935,13	1 527 130,00		1 527 130,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	372 780,00	354 444,60	404 000,00		404 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 700,00	14 353,10	17 900,00		17 900,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 053 200,00	996 137,43	1 105 230,00		1 105 230,00
014 - Atténuations de produits	1 058 500,00	1 052 254,00	1 127 500,00		1 127 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	686 160,00	629 967,51	733 600,00		733 600,00
66 - Charges financières	23 488,47	23 446,84	29 700,00		29 700,00
67 - Charges spécifiques	30 200,00	18 967,60	5 000,00		5 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	10 000,00		10 000,00		10 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 412 680,32</b>	<b>4 002 118,57</b>	<b>4 834 489,00</b>		<b>4 834 489,00</b>
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Budget primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
023 - Virement à la sect. d'investissement	491 027,00		627 828,17		627 828,17
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections					
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	208 140,00	208 129,19	213 899,56		213 899,56
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>699 167,00</b>	<b>208 129,19</b>	<b>841 727,73</b>		<b>841 727,73</b>
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Budget primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 111 847,32</b>	<b>4 210 247,76</b>	<b>5 676 216,73</b>		<b>5 676 216,73</b>

**1. Chapitre 011 – charges à caractère général.**

En 2024, le montant total des charges à caractère général s'élèverait à **1 401 559,00 €** alors que les dépenses réalisées en 2023 ont atteint 912 547,49 €, et que la prévision était de 1 055 850,00 €. Cette **augmentation s'explique par le fait que les dépenses imprévues sont comptabilisées au sein de ce sous-chapitre alors qu'elles n'y figuraient pas les années passées.** En effet, il s'agit d'une des nouveautés du passage à la nomenclature m57.

Le **sous-chapitre 60 – achats et variations des stocks** connaît une forte augmentation par rapport à l'exécution du dernier exercice à **466 500,00 €** (357 780,48 € dépenses en 2023). **Les dépenses de ce sous-chapitre 60 sont les suivantes :**

- Achat de repas auprès du CHS pour l'école d'Ainay, de l'EHPAD de Saint-Bonnet pour les écoles de Saint-Bonnet et l'ALSH, du collège pour les écoles de Cérilly, pour un montant de 150 000 € ;
- L'eau et l'assainissement (10 000 €), l'électricité (100 000 €), le chauffage urbain (17 000 €), les combustibles (24 000 €), les carburants (6 000 €) ;
- L'alimentation (45 000 €) pour les écoles de Meaulne-Vitray, Le Vilhain, les gouters des garderies et de l'ALSH ainsi que le renforcement annoncé de la loi EGALIM ;
- Les produits de traitement (1 000 €), les fournitures d'entretien (25 000 €), les fournitures de petit équipement (24 000 €), les fournitures de voirie (20 000 €), les vêtements de travail (2 000 €), les fournitures administratives (7 000 €), les fournitures scolaires (19 000 €).



Le sous chapitre 61 – services extérieurs connaît également une augmentation des propositions : **618 059,00 €** alors que 2023 avait été de 273 727,35 € de réalisations. Les raisons sont les suivantes :

- 137 000 € de dépenses imprévues dans différents articles ;
- 30 000 € pour la CTEAC ;
- 30 000 € pour les dommages-ouvrages ;
- 28 000 € pour la classe de neige à Cérilly ;
- 14 000 € pour le matériel roulant vieillissant ;
- + 11 000 € pour la maintenance informatique suite aux travaux de l'école de Cérilly ;
- + 5 500 € pour le nouveau serveur de la communauté de communes ;
- + 3 000 € pour la multirisques ;
- Soit un total de 258 500 €.

Certains postes sont incompressibles et ce qui n'a pas été effectué en 2023 doit être réalisé en 2024 :

- **Les contrats de prestations de services : 95 000 €** dont 7 000 € pour l'ami bruit ; 30 000 € pour la CTEAC et la commission culture ; 2 600 € pour les sorties ALSH ou encore 28 000 € pour la classe de neige de Cérilly ;
- **Les locations mobilières** : la dépense 2023 était de 13 722,59 €. En 2024, il faut notamment prévoir le nouveau serveur de la communauté de communes. Il est donc proposé **21 000 €** ;
- **L'entretien des terrains : 32 000 €**. Cette année des travaux de sécurisation sont indispensables pour le camping notamment avec les blaireaux et l'élagage avant travaux (10 000 €). Il faut toujours comptabiliser les ronds en forêt (11 000 €), l'ALSH (900 €) ou encore les forges ;
- **L'entretien des bâtiments publics : 27 000 €** pour les travaux à effectuer en urgence et **50 000 €** de dépenses imprévues qui ne sont pas à utiliser afin de pouvoir avoir un résultat convenable pour les investissements de 2025. **La proposition totale est donc de 77 000 €** ;
- **L'entretien des autres bâtiments : 10 059 €** pour les travaux à effectuer en urgence et **40 000 €** de dépenses imprévues qui ne sont pas à utiliser afin de pouvoir avoir un résultat convenable pour les investissements de 2025. **La proposition totale est donc de 50 059 €** ;
- **L'entretien des voiries : 96 000 €** pour les travaux impondérables (entretien randonnées, fauchage-broyage, entretien des espaces ouverts au public en forêt et la commune de le Vilhain) et **63 000 €** de dépenses imprévues qui ne sont pas à utiliser afin de pouvoir avoir un résultat convenable pour les investissements de 2025. **La proposition totale est donc de 143 000 €** ;
- **Les réseaux : 15 000 €** notamment pour les problématiques d'odeurs à l'Ecole de hérisson et de réseaux d'évacuation dans les campings ;
- **L'entretien du matériel roulant : 23 000 €** car du matériel vieillissant et une grosse réparation pour le broyeur de Cérilly ;
- **Les contrats de maintenance : 90 000 €** contre 54 291,63 € réalisés en 2023. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des contrats suite à l'inflation, la vidange des toilettes sèches et la maintenance informatique suite aux travaux de l'école de Cérilly ;
- **L'assurance multirisques : 12 000 €** contre 9 146,20 € réalisés en 2023. Cette augmentation s'explique par une augmentation du taux suite au nouveau marché d'assurances ;
- **Les dommages-ouvrages : 30 000 €** pour les travaux de l'école de Cérilly et des campings ;
- **Le versement a des organismes de formation : 6 000 €**, il s'agit de deux BAFD, un BAFA et la formation aux gestes de premiers secours.

Le sous chapitre 62 – autres services extérieurs connaît également une augmentation des propositions : **298 000,00 €** alors qu'en 2023 ce sont 266 376,66 € réalisés. Cette augmentation se tient par rapport aux postes suivants :

- **Annonces et insertions : 11 500 €** car achat de produits dérivés à l'effigie de la communauté de communes. La dernière commande remonte au précédent mandat ;
- **Fêtes et cérémonies : 14 500 €** plusieurs inaugurations sont prévues pour 2024 ;
- **Catalogues et imprimés : 7 500 €** contre 3 037,20 € en 2023 puisqu'il y aurait un remodelage de la publication de *la voix des chênes*, et des cartes d'invitation pour les inaugurations ;



- **Transports collectifs : 32 000 €** contre 26 196 € réalisés en 2023 notamment pour la cantine de Braize (14 000 €) et l'ALSH (4 000 €) ;
- **Frais d'affranchissement : 6 000 €** contre 10 846,27 € de réalisations en 2023 ; timbres ;
- **Concours divers : 48 000 €** contre 35 312,83 € en 2023. Cette augmentation se tient notamment avec le plan intercommunal de sauvegarde valide par délibération pour un montant de 10 000 €
- **Remboursement des frais aux communes : 127 000 €** contre 123 869,04 € en 2023. Une augmentation générale de 3,5 % a été prévue.

## **2. Les charges de personnel et frais assimilés.**

Au 31 décembre 2023, la communauté de communes du pays de Tronçais employait **31 agents (37 au 31 décembre 2022) soit 24,67 équivalents temps plein (23,07 au 31 décembre 2022)**.

Pour 2024, la **rémunération du personnel titulaire coutera 46 250,19 € de plus qu'en 2023** compte tenu de plusieurs facteurs :

- Augmentation de 5 points d'indice ;
- Remplacement de patrice Galloy ;
- Activité accessoire de patrice Galloy ;
- Titularisation d'un ancien agent contractuel ;
- Augmentation de temps de travail ;
- Un agent en long arrêt maladie qui revient pour l'année entière ;
- Les avancements de grade sur une année complète.

La **rémunération du personnel contractuel coutera 17 952,16 € de plus qu'en 2024** au regard de plusieurs raisons :

- Remplacement d'un agent titulaire place en reclassement ;
- Un animateur de l'ALSH sur une année complète ;
- Un agent en moins car devenu titulaire.

En 2023, les dépenses se sont élevées à 1 364 935,13 € contre 1 422 490,69 € en 2022. Pour 2024, **il est prévu d'inscrire 1 527 130,00€ (11,88 %)** qui se décomposent comme suit :

- 404 000,00 € pour le remboursement du personnel extérieur, dont 397 000 € de remboursement du personnel communal mis à disposition, contre 348 736,74 € en 2023 (+ 13,83 %). Il est à noter **qu'environ 30 000 € ont été envoyés début 2024 malgré plusieurs relances auprès des mairies. Dans ce contexte, il est délicat de préparer une budgétisation sincère ;**
- 1 105 230,00 € pour la rémunération des agents recrutés directement par la communauté de communes contre 996 137,43 € en 2023 (+ 10,95 %).

## **1. Chapitre 014 – atténuation de produits.**

Dans ce chapitre, il n'y a **aucune marge de manœuvre**. Y figurent :

- Le reversement de la TEOM aux deux SICTOM (estime pour le moment à 941 000 €) ;
- L'attribution de compensation positive à la commune de Meaulne-Vitray (1 500 €) ;
- Le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- Le versement au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) sous réserve des incertitudes soulignées précédemment.

Au total, les propositions s'élèvent à **1 127 500 € (1 052 254 € réalisés en 2023)**.

## 2. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante.

Dans ce chapitre, les principaux postes sont :

- La contribution au syndicat départemental d'incendie et de secours (169 000 €) ;
- Les contributions aux syndicats avec le SIRP de Hérisson (81 000 € au lieu de 65 000 € en 2023), le SIRP de Coulevre Valigny (8 500 €), le PETR (19 000 €) ;
- Le syndicat de voirie d'Ygrande (191 000 €) ;
- Les aides à l'habitat (12 000 € d'aides engagées + 16 000 € pour 2024) ;
- Les subventions aux associations (143 000 €) dont 70 000 € pour l'OTI (50 000 € + 10 000 € + 10 000 €) et 50 000 € pour l'association du pays de Tronçais, 5 000 € pour les associations, 4 000 € pour les coopératives scolaires, 6 000 € pour le RPE de Lurcy-Lévis et 6 000 € pour le RPE de Meaulne-Vitray.

Au total, les propositions s'élèvent à **733 600 €** (629 967,51 € réalisés en 2023).

### E. Chapitres 66, 67, 68 et 022.

En 2024, les intérêts de la dette (chapitre 66) s'élèvent à **29 700 €**. Pour les titres annulés sur les exercices antérieurs sont inscrits **5 000 €** (chapitre 67).

Les dotations pour dépréciations des actifs circulant qui consistent à anticiper la défaillance des redevables s'élèvent à **10 000 €** (chapitre 68).

- ⇒ Au total, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent **4 834 489,00 €**. A cela s'ajoutent les dépenses d'ordre avec le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (627 828,73 €) et les dotations aux amortissements (213 899,56 €).
- ⇒ Ainsi, le montant total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établit à **5 676 216,73 €** contre **5 111 847,32 €** en 2023. Sachant qu'il a été réalisé sur le précédent exercice **4 210 247,76€** de dépenses.

### B – Les recettes réalisées en 2023, prévues en 2024.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Budget primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	165 300,00	181 215,76	172 400,00		172 400,00
73 - Impôts et taxes	3 729 000,00	3 927 998,00	2 914 000,00		2 914 000,00
731 - Impositions directes			1 050 000,00		1 050 000,00
74 - Dotations et participations	638 000,00	650 437,00	616 000,00		616 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 001,66	1 000,00		1 000,00
77 - Produits spécifiques		10 356,38			
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		1 087,35			
013 - Atténuations de charges	2 400,00	26 703,26	8 617,80		8 617,80
002 - Excédent de fonctionnement reporté	549 080,32	549 080,32	880 698,93		880 698,93
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 084 780,32</b>	<b>5 347 879,73</b>	<b>5 642 716,73</b>		<b>5 642 716,73</b>
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Budget primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections					
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	27 067,00	27 064,05	33 500,00		33 500,00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>27 067,00</b>	<b>27 064,05</b>	<b>33 500,00</b>		<b>33 500,00</b>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Budget primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 111 847,32</b>	<b>5 374 943,78</b>	<b>5 676 216,73</b>		<b>5 676 216,73</b>



### **1. Chapitre 70 – produits des services.**

Il est proposé **157 000 €** puisque la moyenne entre 2021 et 2023 est de 155 666 €. De plus, il y aura une recette de 2 400 € pour la classe de neige de Cérilly.

### **2. Chapitre 73 – impôts et taxes.**

Au regard des dispositions de la loi de finances pour 2024 et les réformes de la fiscalité mais aussi du FPIC, le chapitre 73 s'élevé à **3 964 000 €**. Il comprend les postes suivants :

- Les **impôts direct locaux 890 000 €** (831 946 € encaisses en 2023) ;
- L'**imposition forfaitaire sur les entreprises (IFER) 120 000 €** (125 157 € encaisses en 2023) ;
- Les **produits attendus des SICTOM : 941 000 €** ;
- Les **attributions de compensation 1 303 000 €** suite à la valorisation effective depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **Compensation TH/CVAE : 480 000 € contre 494 670 € en 2023** ;
- Le **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 190 000 €** en partant du principe que la totalité du FPIC sera affecté à la communauté de communes en échange du passage du plafond des fonds de concours à 10 000 € et que la réforme n'impacte pas le produit attendu puisqu'il y existe une forte incertitude.

### **3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations.**

Les prévisions s'établissent à **616 000 €** dont **445 000 € pour la DGF**. A noter que l'excédent de fonctionnement reporté s'élevé à 880 698,93 €

- ⇒ **Au total, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 5 642 716,73 € (dont 880 698,93 € d'excédent de fonctionnement reporté). En ajoutant les recettes d'ordre de fonctionnement (33 500,00 €), le total des recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement s'élève à 5 676 216,73 €.**

**IV – Crédits d'investissement (tableau synthétique de l'investissement).**

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions globales	Propositions globales
0303 - SITE TRONCAIS LES FORGES	37 500,00	100 412,40	137 912,40			
08001 - Matériel de bureau et informatique	5 000,00	0,00	5 000,00			
11001 - Forêt patrimoine	66 000,00	0,00	66 000,00			
12004 - Subventions équipt versées aux communes	100 000,00	174 588,67	274 588,67			
13004 - Subventions d'équipement associations	10 000,00	0,00	10 000,00			
1804 - Ecole Hérisson	0,00	33 953,09	33 953,09			
1807 - Equipements touristiques	20 000,00	0,00	20 000,00			
1906 - Aides aux entreprises	35 000,00	15 338,85	50 338,85			
1907 - Chemins de randonnée	3 500,00	0,00	3 500,00			
2003 - Ecoles travaux hors programme	26 000,00	2 380,00	28 380,00			
2102 - Voirie matériel et signalétique	0,00	504,00	504,00			
2103 - Ecoles travaux Cérilly	560 000,00	52 446,40	612 446,40			
2301 - Voirie Travaux	0,00	4 155,00	4 155,00			
2302 - Voirie matériel et signalétique	0,00	5 390,15	5 390,15			
2303 - Ecole mobilier et informatique	10 000,00	411,36	10 411,36			
2304 - Camping des Ecosais - Travaux	250 000,00	22 086,00	272 086,00			
2305 - Camping du Champ Fossé - Travaux	250 000,00	22 086,00	272 086,00			
2306 - Ecoles travaux Meaulne-Vitray et Ainay	0,00	9 130,80	9 130,80			
2401 - Voirie Travaux 2024	550 000,00	0,00	550 000,00			
2402 - Voirie matériel et signalétique 2024	105 000,00	0,00	105 000,00			
2403 - Cap Tronçais	90 000,00	0,00	90 000,00			
2404 - Ecoles du territoire	55 000,00	0,00	55 000,00			
2405 - Acquisition minibus	16 000,00	0,00	16 000,00			
<b>- TOTAL OPERATIONS</b>	<b>2 189 000,00</b>	<b>442 882,72</b>	<b>2 631 882,72</b>	<b>- TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>1 053 159,00</b>	<b>92 662,72</b>
217311 - Bâtiments administratifs	2 400,00	0,00	2 400,00	1641 - Emprunts en euros	300 000,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	2033 - Frais d'insertion	2 400,00	0,00
<b>- TOTAL NON INDIVIDUALISE</b>	<b>2 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 400,00</b>	<b>- TOTAL RECETTES</b>	<b>302 400,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)</b>	<b>2 191 400,00</b>	<b>442 882,72</b>	<b>2 634 282,72</b>	<b>- TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ</b>	<b>1 355 559,00</b>	<b>92 662,72</b>
13911 - Etat et établissements nationaux	8 000,00	0,00	8 000,00	001 - Excédent d'investissement reporté	66 222,91	0,00
13912 - Régions	15 000,00	0,00	15 000,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	627 828,17	0,00
13913 - Départements	10 000,00	0,00	10 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00	0,00
13935 - Amendes de radars auto. et amendes de police	500,00	0,00	500,00	10222 - FCTVA	190 613,27	0,00
1641 - Emprunts en euros	203 000,00	0,00	203 000,00	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	283 997,09	0,00
-	0,00	0,00	0,00	28031 - Frais d'études	700,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	28041411 - Biens mobiliers, matériel et études	17 000,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	28041412 - Bâtiments et installations	60 000,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	280421 - Biens mobiliers, matériel et études	1 200,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	280422 - Bâtiments et installations	4 000,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	281351 - Bâtiments publics	9 500,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	28138 - Autres constructions	11 500,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	28152 - Installations de voirie	7 000,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	281568 - Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	300,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	281578 - Autre matériel technique	30 000,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	2817312 - Bâtiments scolaires	2 000,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	281751 - Réseaux de voirie	167,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	281752 - Installation de voiries	5 200,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	281758 - Autres install., matériel et outillage techniques	1 672,56	0,00
-	0,00	0,00	0,00	28181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	160,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	281838 - Autre matériel informatique	34 900,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	17 000,00	0,00
-	0,00	0,00	0,00	28188 - Autres	11 600,00	0,00
<b>- TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>236 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>236 500,00</b>	<b>- TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 422 561,00</b>	<b>0,00</b>
-	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00
<b>- TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 427 900,00</b>	<b>442 882,72</b>	<b>2 870 782,72</b>	<b>- TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 778 120,00</b>	<b>92 662,72</b>

Envoyé en préfecture le 23/04/2024  
 Reçu en préfecture le 23/04/2024  
 Publi le 100 000,00 0,00 510  
 ID : 003-240300558-20240410-D202446-DE



### V – Montant du budget consolidé (budget principal et budget annexe y compris reports et restes à réaliser.

SECTION	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PF BOIS	BUDGET CONSOLIDE
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	2 870 782,72	26 887,59	2 897 670,31
RECETTES	2 870 782,72	26 887,59	2 897 670,31
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	5 676 216,73	64 914,03	5 741 130,76
RECETTES	5 676 216,73	64 914,03	5 741 130,76

### VI – Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

Repères	Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A	Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122 €	4 629 324 €	4 752 728 €	4 959 413 €	4 642 811 €	5 229 642 €	5 023 645 €	4 986 165 €	4 987 849 €	5 347 880 €
B	Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237 €	792 109 €	859 027 €	921 023 €	537 743 €	931 162 €	735 724 €	608 349 €	420 425 €	549 080 €
C	Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885 €	3 837 215 €	3 893 701 €	4 038 390 €	4 105 068 €	4 298 480 €	4 287 921 €	4 377 816 €	4 567 424 €	4 798 799 €
D	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266 €	3 224 464 €	3 469 666 €	3 505 720 €	3 557 416 €	3 778 284 €	3 760 264 €	4 006 754 €	3 887 793 €	4 002 119 €
E	Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148 €	21 693 €	6 056 €	4 155 €	4 555 €	3 200 €	17 547 €	6 471 €	8 €	18 968 €
F	Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724 €	14 903 €	7 346 €	9 798 €	12 528 €	81 859 €	3 364 €	15 474 €	1 454 €	10 356 €
G	Frais financiers	2 169 €	2 871 €	13 576 €	11 673 €	11 373 €	17 903 €	20 973 €	18 504 €	16 723 €	23 447 €
H = C-D+E-F-G	<b>Epargne brute</b>	<b>251 873 €</b>	<b>616 669 €</b>	<b>409 169 €</b>	<b>515 355 €</b>	<b>528 306 €</b>	<b>423 633 €</b>	<b>520 867 €</b>	<b>343 554 €</b>	<b>661 462 €</b>	<b>781 845 €</b>
I	Remboursement du capital	5 529 €	28 168 €	31 384 €	54 359 €	52 697 €	106 027 €	142 125 €	148 681 €	148 604 €	156 164 €
J = H-I	<b>Epargne nette</b>	<b>246 344 €</b>	<b>588 502 €</b>	<b>377 785 €</b>	<b>460 996 €</b>	<b>475 609 €</b>	<b>317 606 €</b>	<b>378 742 €</b>	<b>194 874 €</b>	<b>512 858 €</b>	<b>625 681 €</b>
K	Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381 €	668 214 €	636 830 €	584 798 €	1 132 102 €	1 763 142 €	1 621 017 €	1 572 336 €	1 623 732 €	1 667 568 €
L = K/H	<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>2,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,1</b>	<b>4,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,1</b>
M = H/C	<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>7%</b>	<b>16%</b>	<b>11%</b>	<b>13%</b>	<b>13%</b>	<b>10%</b>	<b>12%</b>	<b>8%</b>	<b>14%</b>	<b>16%</b>

**Epargne brute** H = C - D + E - F - G

**Epargne nette** J := H - I

**Capacité de désendettement** : L = K / H. C'est le nombre d'année nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne

**Taux d'épargne brute** : M = H / C. C'est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de calculer la part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement. Il mesure donc la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne.

### VII – Niveau d'endettement de la communauté de communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le capital restant dû de la dette s'élève à 1 623 732,20 € et 1 742 382,97 € avec les intérêts.

### VIII – Capacité de désendettement

Sachant que l'épargne brute de la communauté de communes atteint 661 642 €, sa capacité de désendettement est égale à 2,5 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### IX – Niveau des taux d'imposition en 2023.

Les taux d'imposition ont évolué pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation : 5,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7,99 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25,90 %

**X – Principaux ratios 2024.**

RATIOS	Valeurs 2024	Moyennes nationales réalisées de la strate 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	581.95	944.00
Produits des impositions directes / population	9,03	517,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	594.14	1158,00
Dépenses d'équipement brut / population	177.16	298,00
Encours de dette / population	212.69	796,00
DGF / population	60.25	154,00

**XI – Effectifs de la communauté de communes et charges de personnel.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la communauté de communes compte 37 emplois budgétaires soit 24,88 équivalents temps plein.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOI PERMANENT T C	EMPLOI PERMANENTS TNC	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>ADMINISTRATIVE</b>		<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1.11</b>	<b>5.11</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	2	1	0.11	1.11
ADJOINT ADM PRINCIP 2EME CL	C	1		1	1		1
ADJOINT ADM PRINCIP 1ERE CL	C	2		2	2		2
ATTACHE	A	1		1		1	1
<b>ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2.21</b>	<b>0.66</b>	<b>2.87</b>
ADJOINT D'ANIMATION	C		3	3	1.21	0.66	1.87
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIP 1ERE C	C	1		1	1		1
<b>SOCIAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3.77</b>	<b>0</b>	<b>3.77</b>
ATSEM 1ERE C	C	2	1	3	2.85		2.85
ATSEM 2EME C	C		1	1	0.92		0.92
<b>TECHNIQUE</b>		<b>3</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>11.08</b>	<b>2.05</b>	<b>13.13</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	2	16	18	6.72	2.05	8.77
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIP 2EME CL	C	1	4	5	4.36		4.36
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11</b>	<b>26</b>	<b>37</b>	<b>21.06</b>	<b>3.82</b>	<b>24.88</b>

Les charges de personnel sont estimées à 1 527 130 € au budget primitif 2024, dont 397 000 € de remboursement aux communes des personnels qu'elles mettent à disposition de la communauté de communes. Ainsi, 30 agents sont mis partiellement à la disposition de la communauté de communes, ce qui représente 9,88 équivalents temps plein.